

[Le Loiret, premier département à proposer une complémentaire santé à tous ses habitants](#)

Social / Santé Publié le jeudi 6 octobre 2016



Le Loiret devient le premier département de France à proposer une protection complémentaire santé à l'ensemble de ses habitants. Selon Alexandrine Leclerc, vice-présidente (UDI) du conseil départemental, "l'objectif est d'aider les publics les plus fragiles, souvent exclus du système médical pour des raisons financières. Nous constatons en effet une progression du renoncement aux soins, en raison de l'absence de complémentaire santé".

5% à 10% de la population pourrait être concernée

Selon le département, cette offre inédite pourrait concerner 5 à 10% de la population et permettre aux usagers de bénéficier d'une réduction d'environ 25% environ par rapport au coût d'une adhésion individuelle.

Le département a confié la gestion du dispositif à Actiom, une association d'assurés qui propose le choix entre une dizaine de formules de garanties. Créé en 2010, Actiom revendique des conventions avec 1.400 communes et compte plus de 10.000 adhérents. Il s'agit plutôt de communes petites ou moyennes, à l'image des dernières adhésions au dispositif : Rabastens, Saint-Pierre-les-Elbeuf, Le Boulou, Le Cateau-Cambrésis, Fonsourgues, Bergues, Saint-Just-Saint-Rambert, Roncq... mais c'est la première fois qu'Action passe convention avec un département et couvre un territoire beaucoup plus peuplé (665.000 habitants).

La présentation sur le site d'Actiom indique que le dispositif "propose une complémentaire santé, Loiret Santé, à petit prix et accessible pour tous ses habitants". Pour en bénéficier, il faut remplir deux conditions : habiter le Loiret (résidence principale ou secondaire) - ou y être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral - et être adhérent de l'association Actiom (pour une cotisation très modique de douze euros par an)

Des avantages multiples et un tarificateur en ligne

Les avantages avancés par Actiom dans sa présentation sont multiples : "des tarifs mutualisés et attractifs, des solutions personnalisées, pas de sélection médicale et aucun questionnaire de santé, des prestations sans délai de carence, l'assistance santé 24h/24h et le tiers payant (pas d'avance de frais)".

Le site propose également un "tarificateur" en ligne, pour choisir la formule adaptée à ses besoins. Pour aider les habitants à faire leur choix, le département met aussi à disposition une ligne téléphonique dédiée, tandis que des représentants d'Actiom tiennent des permanences dans les sept maisons du département, afin de proposer un accompagnement personnalisé. Si les estimations du département se révèlent fiables (5 à 10% d'adhésions), le nombre de personnes couvertes pourrait atteindre 30.000 à 60.000 personnes, soit trois à six fois les adhérents actuels d'Actiom...

Jean-Noël Escudié / PCA